

BNAC CONFIANCE FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers du fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP » arrêtés au 31 décembre 2015.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Nous avons audité les états financiers ci-joints du fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP » comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives pour l'exercice couvrant la période allant du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015.

La direction de la société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous avons pris en compte le contrôle interne en vigueur dans la société relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

Opinion

Compte tenu de ce qui précède et à notre avis, les états financiers du fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP » sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs la situation financière du fonds commun de placement au 31 décembre 2015, ainsi que la performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Sans remettre en cause l'avis exprimé ci-dessus, nous formulons les observations suivantes :

- Le ratio représenté par le rapport entre les liquidités et les quasi-liquidités et le total actif devrait, selon l'article 2 du décret 2001-2278, être égal au minimum à 20%. Ce rapport calculé par nos soins, s'élève environ à 19,79% ;
- Conformément aux dispositions du paragraphe 2 du prospectus, le pourcentage d'emploi des actifs en actions des sociétés cotées en bourse doit être environ 30%. Au 31/12/2015, ce pourcentage représente 31,40%.
- Conformément aux dispositions du paragraphe 2 du prospectus, le pourcentage d'emploi des actifs en BTA, en emprunts garantis par l'Etat ou émis par des entreprises faisant appel public à l'épargne, en titres de créance à long terme émis par l'Etat ou négociables sur les marchés relevant de la Banque Centrale de Tunisie et billets de trésorerie émis par les sociétés cotées, notées ou avalisés par une banque de la place doit être d'environ 45%.
Au 31 Décembre 2015, l'actif du fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP » est employé à raison de 44,35% dans les valeurs mobilières sus-indiquées.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'examen et aux vérifications spécifiques prévues par la loi, conformément aux normes d'audit applicables en Tunisie.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé ou pris connaissance d'incohérences significatives dans les informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la gestion de l'exercice 2015, pouvant contredire les états financiers du fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP » arrêtés au 31 décembre 2015.

En outre, et conformément à l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par l'article 15 de la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, l'examen du système de contrôle interne nous a permis de constater qu'il ne comporte pas des défaillances majeures pouvant impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 25 mars 2016

Le Commissaire Aux Comptes :
La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C
Chiheb GHANMI

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015

ACTIF	Note	31/12/2015	31/12/2014
AC1- PORTEFEUILLE TITRES	3.1	428 791,698	406 158,738
a- Actions, valeurs assimilés et droits rattachés		191 693,292	179 306,402
b- Obligations et valeurs assimilées		237 098,406	226 852,336
AC2- PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS	3.2	105 812,473	110 519,131
a- Placements monétaires		0,000	0,000
b- Disponibilités		105 812,473	110 519,131
AC3- CREANCES D'EXPLOITATION		0,000	141,090
a- Intérêt à recevoir		0,000	141,090
TOTAL ACTIF		534 604,171	516 818,959
PASSIF			
PA1- OPERATEURS CREDITEURS	3.3	6 175,739	5 087,822
PA2- AUTRES CREDITEURS DIVERS	3.4	5 644,255	5 642,906
TOTAL PASSIF		11 819,994	10 730,728
ACTIF NET			
CP1- CAPITAL	3.5	514 565,964	497 029,505
CP2- SOMMES DISTRIBUABLES	3.6	8 218,213	9 058,726
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		2,926	3,945
b- Sommes distribuables de l'exercice		8 215,287	9 054,781
ACTIF NET		522 784,177	506 088,231
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		534 604,171	516 818,959

ETAT DE RESULTAT

Exercice clos au 31 décembre 2015

LIBELLE	Note	31/12/2015	31/12/2014
PR1- REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	4.1	18 722,663	19 865,015
a- REVENUS DES ACTION ET VALEURS ASSIMILEES		5 829,796	8 286,944
b- REVENUS DES OBLIG.ET VALEURS ASSIMILEES		12 892,867	11 578,071
PR2- REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	4.2	1 719,537	1 016,040
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		20 442,200	20 881,055
CH1-A CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	4.3	-5 697,337	-5 482,803
REVENUS NET DES PLACEMENTS		14 744,863	15 398,252
CH2-AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	4.4	-6 529,576	-6 343,471
RESULTAT D'EXPLOITATION		8 215,287	9 054,781
PR4-REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		0,000	0,000
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		8 215,287	9 054,781
PR4-REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (annulation)		0,000	0,000
VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		55 589,326	-852,885
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-37 751,226	2 278,921
FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		-301,641	-208,065
RESULTAT DE L'EXERCICE		25 751,746	10 272,752

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Exercice clos au 31 décembre 2015

LIBELLE	31/12/2015	31/12/2014
AN1- VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATIONS	25 751,746	10 272,752
a- Résultat d'exploitation	8 215,287	9 054,781
b- Variation des +/- Value potentielle sur titres	55 589,326	-852,885
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-37 751,226	2 278,921
d- Frais de négociation de titres	-301,641	-208,065
AN2- DISTRIBUTION DE DIVIDENDE	-9 055,800	-4 912,650
TRANSACTION SUR LE CAPITAL	0,000	0,000
a-Souscriptions	0,000	0,000
_ Capital	0,000	0,000
Régularisation des sommes non distribuables	0,000	0,000
Régularisation des sommes distribuables	0,000	0,000
b-Rachats	0,000	0,000
_ Capital	0,000	0,000
Régularisation des sommes non distribuables	0,000	0,000
Régularisation des sommes distribuables	0,000	0,000
VARIATION DE L'ACTIF NET	16 695,946	5 360,102
AN4- ACTIF NET		
a En début d'exercice	506 088,231	500 728,129
b Fin d'exercice	522 784,177	506 088,231
AN5- NOMBRE DE PARTS		
a En début d'exercice	4050	4050
b Fin d'exercice	4050	4050
VALEUR LIQUIDATIVE		
a En début d'exercice	124,960	123,636
b Fin d'exercice	129,082	124,960
AN6- TAUX DE RENDEMENT	5,09%	2,05%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS (en dinars)

NOTE 1 : CREATION ET ACTIVITE :

« **BNAC CONFIANCE FCP** » est un Fonds Commun de Placement régi par le code des organismes de placement collectif. Il a pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Il a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 28/06/2006.

La gestion du FCP est confiée à « **BNA-CAPITAUX** » qui agit pour le compte des porteurs des parts.

Le dépositaire exclusif des actifs du FCP est la Banque « **BNA** ».

Les Distributeurs du FCP sont la « **BNA** » et « **BNA-CAPITAUX** »

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES:

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers relatifs à l'exercice allant du premier janvier au 31 décembre 2015 sont établis conformément aux normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par le décret N° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

2. Règles et méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés par référence aux conventions comptables de base, et notamment :

- hypothèse de la continuité de l'exploitation
- hypothèse de la comptabilité d'engagement
- convention du coût historique
- convention de la périodicité
- convention de la réalisation du revenu
- convention de l'objectivité
- convention de rattachement des charges aux produits
- convention de prudence
- convention de permanence des méthodes

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation.

Les principes comptables les plus significatifs adoptés par le Fonds Commun de Placement « **BNAC CONFIANCE FCP** » pour l'établissement de ses comptes annuels se présentent comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et revenus y afférents:

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées:

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La valeur du marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative ou au cours moyen pondéré de la dernière cotation.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives, en date d'arrêté.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable et apparaît aussi comme composante du résultat net de l'exercice.

2.3 Evaluation des obligations et valeurs assimilées :

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

2.4 Evaluation des placements monétaires :

Ces titres sont évalués à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

2.5 Cession des placements :

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables et apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3- Notes sur le bilan

3-1 Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2015 à 428 791,698 DT contre 406 158,738 DT au 31 Décembre 2014. Il se détaille comme suit :

Désignation des titres	Nombre de titres	Cout d'acquisition	Valeur au 31-12-2015	% ACTIFS	% ACTIFS NET
Actions et valeurs assimilées		168 183,594	191 693,292	35,86%	36,67%
Actions cotées		144 509,687	167 840,160	31,40%	32,11%
ATL	1000	2 850,000	2 825,000	0,53%	0,54%
ATTIJ BANK	800	19 260,000	19 223,200	3,60%	3,68%
BNA	3500	37 490,000	38 703,000	7,24%	7,40%
EURO-CYCLE	1 000	11 745,200	34 137,000	6,39%	6,53%
SFBT	1 600	36 464,287	35 760,000	6,69%	6,84%
BT	1 000	10 850,000	9 000,000	1,68%	1,72%
CITY CARS	1000	12 800,000	13 303,000	2,49%	2,54%
OFFICE PLAST NS	740	1 650,200	3 244,160	0,61%	0,62%
SAH	1200	11 400,000	11 644,800	2,18%	2,23%
OPCVM		23 673,907	23 853,132	4,46%	4,56%
Placement Obligataire SICAV	228	23 673,907	23 853,132	4,46%	4,56%
Emprunts de sociétés		228 054,850	237 098,406	44,35%	45,35%
AIL2015-1 7ANS CATB 7.85%	300	30 000,000	30 761,836	5,75%	5,88%
CIL 2015/1	300	30 000,000	31 006,027	5,80%	5,93%
AIL 2012-1	180	7 200,000	7 418,125	1,39%	1,42%
AMEN BANK2014-1	400	40 000,000	41 984,702	7,85%	8,03%
ATL 2014-1	250	20 000,000	20 925,465	3,91%	4,00%
BTK 2012-1	250	14 286,250	14 378,712	2,69%	2,75%
HL2013-2	250	25 000,000	26 236,411	4,91%	5,02%
CIL 2011/1	250	5 000,000	5 193,192	0,97%	0,99%
CIL 2012/1	150	6 000,000	6 218,565	1,16%	1,19%
MODERNLEASING 2012	90	9 000,000	9 406,455	1,76%	1,80%
TL 2013-2	200	20 000,000	21 099,398	3,95%	4,04%
TL SUB 2010	450	9 000,000	9 354,814	1,75%	1,79%
UIB2011-2	220	12 568,600	13 114,704	2,45%	2,51%
TOTAL		396 238,444	428 791,698	80,21%	82,02%

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2015 se détaillent ainsi:

Désignation des titres	Acquisition 2015
	Coût d'acquisition
Actions	107 685,000
Emprunts de sociétés	60 000,000

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2015 se détaillent ainsi:

Désignation des titres	Coût d'acquisition	Prix de cession/Remboursement	Plus ou moins value réalisées
Cession d'actions	150 887,436	113 136,210	-37 751,226
Remboursement emprunts de sociétés	52 115,050	52 115,050	0,000

3-2 Placements monétaires et disponibilités:

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2015 à 105 812,473 DT contre 110 519,131 DT au 31 Décembre 2014. Il se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2015	% de l'actif Net
Placements monétaires	-	-	0 00	0%
Disponibilités			105 812,473	20,24%
TOTAL			105 812,473	20,24%

3-3 Opérateurs créditeurs :

Le poste « opérateurs créditeurs » totalise au 31 Décembre 2015 un montant de 6 175,739 DT contre 5 087,822 DT pour l'exercice précédent, et se détaillent comme suit:

LIBELLE	31/12/2015	31/12/2014
- DISTRIBUTEUR	4 998,422	3 962,539
- DEPOSITAIRE	130,819	125,034
- GESTIONNAIRE BNAC	1 046,498	1 000,249
TOTAL	6 175,739	5 087,822

3-4 Autres créiteurs divers :

Le poste « autres créiteurs divers » totalise au 31 Décembre 2015 un montant de 5 644,255 DT contre 5 642,906 DT pour l'exercice précédent, et se détaillent comme suit:

LIBELLE	31/12/2015	31/12/2014
AUTRES CREDITEURS (CMF)	43,865	42,711
HONORAIRE CAC	5 600,390	5 600,195
TOTAL	5 644,255	5 642,906

3-5 Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2015 se détaillent ainsi :

LIBELLE	31/12/2015
<u>Capital début de l'exercice</u>	497 029,505
Montant en nominal	405 000
Nombre de titres	4 050
Nombre de porteurs de parts	7
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	0
Nombre de titres émis	0
Nombre de porteurs de parts nouveaux	0
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	0
Nombre de titres rachetés	0
Nombre de porteurs de parts sortants	0
<u>Autres mouvements</u>	17 536,459
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	55 589,326
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	(37 751,226)
Frais de négociation de titres	(301,641)
Régul Sommes non distribuables	0
<u>Capital fin de l'exercice</u>	514 565,964
Montant en nominal	405 000
Nombre de titres	4 050
Nombre de porteurs de parts	7

3-6 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts. Le solde de ce poste au 31-12-2015 se détaille ainsi:

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
- Sommes distribuables des exercices antérieurs	2,926	3,945
- Résultat distribuable de l'exercice	8 215,287	9 054,781
- Régul résultat distribuable de l'exercice	0,000	0,000
TOTAL	8 218,213	9 058,726

4- Notes sur l'état de résultat

4-1- Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 18 722,663 DT pour l'exercice 2015 contre 19 865,015 DT pour l'exercice précédent, et se détaillent comme suit:

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
- Revenus des actions et valeurs assimilées	5 829,796	8 286,944
- Revenus des obligations et valeurs assimilées	12 892,867	11 578,071
TOTAL	18 722,663	19 865,015

4-2- Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice 2015 à 1 719,537 DT contre 1 016,040 DT pour l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
- Intérêts sur comptes de dépôt	1 719,537	1 016,040
TOTAL	1 719,537	1 016,040

4-3 Charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour l'exercice 2015 à 5 697,337 DT contre 5 482,803 DT pour l'exercice précédent et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
- Commission de distribution (BNA et BNAC)	1 035,883	996,876
- Commission de dépôt (Banque Nationale Agricole)	517,950	498,445
- Commission de gestion (BNA CAPITAUX)	4 143,504	3 987,482
TOTAL	5 697,337	5 482,803

4-4 Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice 2015 à 6 529,576 DT contre 6 343,471 DT pour l'exercice précédent et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
- Autres charges d'exploitation	300,000	151,136
- Impôt & Taxes	110,500	93,746
- Redevance CMF	517,887	498,394
- Rémunération CAC	5 600,195	5 600,195
- Frais divers bancaires	0,994	0,000
TOTAL	6 529,576	6 343,471

5- Autres informations:

5-1 Données par part :

LIBELLE	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
• Revenus des placements	5,047	5,156	4,089	4,306
• Charges de gestion des placements	-1,407	-1,354	-1,325	-1,436
• Revenu net des placements	3,641	3,802	2,764	2,871
• Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000
• Autres charges	-1,612	-1,566	-1,607	-1,673
• Résultat d'exploitation	2,028	2,236	1,157	1,196
• Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	0,056	-0,002
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	2,028	2,237	1,213	1,195
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,000	0,000	-0,056	0,002
• Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	13,725	-0,211	-1,659	0,791
• Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-9,321	0,563	-0,349	1,676
• Frais de négociation de titres	-0,074	-0,051	-0,027	-0,037
Plus ou moins value sur titres et frais de négociation	4,330	0,301	-2,035	2,431
Résultat net de l'exercice	6,358	2,536	-0,876	3,628
Résultat non distribuable de l'exercice	4,330	0,301	-2,035	2,431
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000	0,180	-0,010
Somme non distribuables de l'exercice	4,330	0,301	-1,855	2,421
Distribution de dividendes	2,236	1,213	1,196	2,252
Valeur Liquidative	129,082	124,960	123,636	125,473

5-2 Ratios de gestion des placements :

LIBELLE	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
• Charges de gestion des placements / actif net moyen :	1,100%	1,103%	1,102%	1,102%
• Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	1,261%	1,276%	1,336%	1,284%
• Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen :	1,587%	1,822%	1,009%	0,917%

5-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs :

- **Gestionnaire :**

La gestion du fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP » est confiée à la Société « BNA CAPITAUX ». Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds commun de placement.

En contre partie de ses prestations, la « BNA CAPITAUX », perçoit une rémunération de 0,8% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.

La commission de gestion s'élève au 31/12/2015 à 4 143,504 dinars.

- **Dépositaire :**

La Banque Nationale Agricole « BNA » assure les fonctions de dépositaire des titres du fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP », et ce en vertu d'une convention datée du 10/01/2006. Elle est chargée, notamment, à ce titre :

- de la conservation des titres du fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP »;
- de l'encaissement des revenus s'y rattachant ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissement, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que du respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum du fonds commun de placement.

En contre partie de ses prestations, la Banque Nationale Agricole « BNA » perçoit une rémunération de 0,1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net et payable trimestriellement.

La commission de dépositaire s'élève au 31/12/2015 à 517,950 dinars.

- **Distributeurs :**

La recherche des nouveaux souscripteurs est assurée par les agences de la Banque Nationale Agricole « BNA » et BNA Capitaux. La rémunération accordée en contre partie de cette prestation est de 0,2% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.

La commission de distribution s'élève au 31/12/2015 à 1 035,883 dinars.